



Plan Opérationnel

Projet Le Grenier

01/04/2010

asbl - Intégra.be





I) Origine du Projet.

En tant qu'organisation responsable du projet Le Grenier, l'asbl INTEGRA.BE œuvre pour l'insertion et l'intégration sociale via le logement. Son action s'inscrit dans le cadre d'un travail social **d'inclusion, cohésion sociale et lutte contre la pauvreté.**

Sur base d'accords de gestion d'immeubles et appartements conclus avec les propriétaires bailleurs privés, l'asbl INTEGRA.BE offre des possibilités de logement et/ou relogement aux personnes en situation précaire.

Lorsqu'elles viennent frapper à notre porte, ces personnes ne disposent la plupart du temps que de peu de biens. Elles ont en revanche besoin de tout pour s'installer dans les logements qui sont mis à leur disposition.

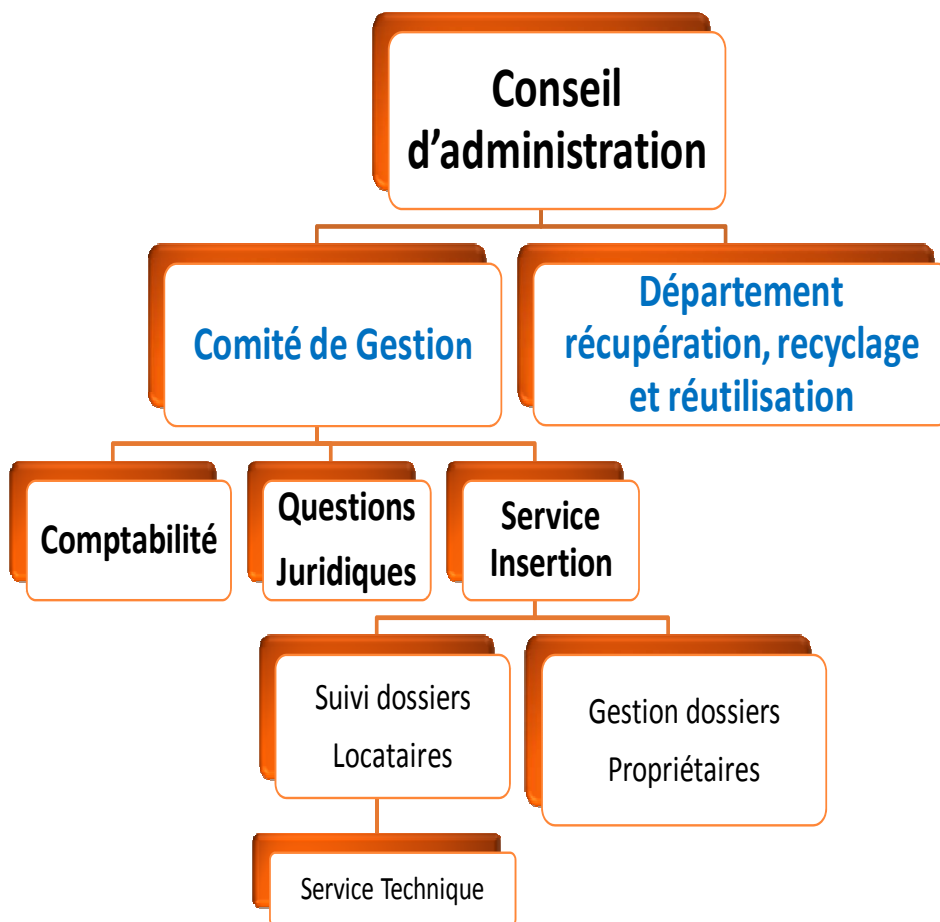
C'est pour faire face à cette réalité que l'asbl INTEGRA.BE a développé le projet « **Le Grenier** » axé sur **la récupération** (d'objets divers), **le recyclage et la réutilisation** (afin de faciliter l'installation de ces personnes dans leurs nouveaux logements).

De manière concrète, le projet **Le Grenier** veut mettre à la disposition des personnes en vivant dans la précarité les équipements de base, principalement **l'électroménager, ordinateurs, mobiliers, textiles, jouets pour enfants, etc.** à des prix qui cadrent avec leur situation financière (revenus).

En tant que feuille de route, le présent plan opérationnel donne la ligne que suivra la concrétisation du projet Le Grenier. Il indique notre mission, notre vision, nos objectifs à court, moyen et long terme.

II) Organigramme de l'ASBL.

AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE INTEGRA.BE





III) Mission et vision.

1) Mission :

Un grand nombre de biens de consommation arrivent dans les filières déchets alors qu'ils pourraient encore servir. Pour ces biens, le réemploi ou la seconde main permet d'allonger la durée de vie, de réduire les déchets, le coût du traitement de ceux-ci et par conséquent le coût ou impact écologique de l'activité humaine.

Le réemploi constitue une précieuse solution en ce sens qu'il permet aux personnes qui y font recours de réaliser un gain financier non négligeable, de créer des nombreux emplois et de réduire l'empreinte écologique de l'activité économique.

- **Du point de vue économique**, ce projet a pour mission de lutter contre la pauvreté en permettant à une partie de la population bruxelloise de s'équiper, se vêtir à moindre coût.
- **Du point de vue environnemental**, il veut réduire l'empreinte écologique de l'activité humaine en donnant une seconde vie aux objets.
- **Du point de vue social**, ce projet représente une vraie possibilité en matière de création d'emplois, en particulier les emplois jeunes pour lesquels, le niveau de qualification, l'expérience professionnelle..., constituent une vraie barrière à l'accès au marché de travail.



2) Vision :

Le projet Le Grenier a pour ambition de devenir (à court terme) un opérateur sérieux dans le domaine de la récupération, le recyclage et la réutilisation.

Afin de réussir ce pari, les responsables du projet Le Grenier envisagent de conclure un certain nombre de partenariats et conventions de collaboration avec d'autres opérateurs du secteur (avec l'objectif d'atteindre un niveau adéquat de développement des capacités internes).

En partant de l'impératif de prendre part à l'édification d'une société juste, solidaire et respectueuse de l'environnement, le projet Le Grenier attend intégrer dans sa stratégie opérationnelle les aspects ci-après :

- **Orientation donateurs et clients** : Afin de fournir le meilleur service possible, l'organisation compte accorder une grande importance aux points de vue de nos donateurs et nos clients.
- **Orientation résultat** : L'organisation attend orienter ses actions en fonction du but à atteindre.
- **Orientation qualité** : L'organisation attend maintenir et développer constamment un niveau optimal de la qualité des produits et les services fournis.



IV) Axes opérationnels.

Le projet Le Grenier comprend quatre volets (ou axes) opérationnels :

- **Le volet électroménagers et autres équipements de base.**

Ce volet concerne la récupération, recyclage et réutilisation d'appareils électroménagers. Lorsque les appareils récupérés gratuitement auprès de nos donateurs sont encore en état de servir, ceux-ci sont mis en vente (Rue Bara 150, 1070 ANDERLECHT) à des prix planchers. Par le biais d'un partenariat (à conclure) les appareils qui ne sont plus en état de servir sont envoyés dans le circuit du démantèlement-recyclage.

- **Le volet informatique et GSM.**

Ce volet concerne la récupération d'ordinateurs, anciens ou vieux GSM et autres appareils HIFI. En ce qui concerne ce volet, un technicien informaticien est chargé de vérifier l'état des machines et d'effectuer les réparations nécessaires. Comme pour l'électroménager, les machines qui ne peuvent être réparés (et réutilisées) sont envoyées dans le circuit du démantèlement-recyclage.

Etant donné que l'association ne dispose pas de l'expertise adéquate pour la vérification et la réparation des GSM, l'activité portant sur le recyclage d'anciens ou vieux GSM est développée en partenariat avec **REGENERESIS** (leader européen du recyclage des GSM et autres appareils portables ou mobiles).

- **Le volet textile, chaussures et jouets pour enfants.**

Avec ce volet, l'ambition est de développer une marque propre (la marque – **Le Grenier** -) et ce, sur base des vêtements récupérés. Ceci implique des capacités (en interne) en confection et transformation des vêtements.



- **Le volet mobilier.**

Le démarrage de ce volet rencontre un problème à savoir : la capacité ou grandeur de notre atelier. Pour l'instant, nous travaillons dans un espace d'environ 120 m². Ce qui handicape le lancement d'un tel volet qui nécessite suffisamment d'espaces. En termes de superficie, nous sommes à la recherche d'un hangar ou **atelier d'environ 500 m² au minimum** et ce, afin de développer notre activité et répondre aux exigences du secteur en matière de reconnaissance d'initiatives œuvrant dans le domaine de la récolte, traitement des déchets.



V) Les objectifs.

1) Objectifs stratégiques.

- Optimiser la communication avec les donateurs, les clients et les partenaires. Ceci suppose :
 - définir et mettre en place une politique de communication interne et externe professionnelle, univoque et harmonisée permettant d'encadrer et de soutenir les diverses orientations du projet,
 - faire de nos donateurs, clients et partenaires des interlocuteurs prioritaires et développer une approche proactive à leur égard.
 - distribuer notre prospectus et faire connaître le site web expliquant nos activités, notre philosophie ainsi que nos missions et objectifs.
 - créer un groupe facebook afin de profiter de ce réseau de socialisation et de ses ramifications.

Concernant cet aspect (communication), notre partenariat avec le réseau RESSOURCES constitue un vrai atout. Constitué en février 1999, la plate forme RESSOURCES fédère l'ensemble des acteurs d'économie sociale de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale qui reçoivent, récoltent, trient, réparent, recyclent et revendent des produits en fin de vie. RESSOURCES regroupent une cinquantaine d'entreprises d'économie sociale (dont nous faisons partie) actives dans la récupération et le recyclage.

Par ailleurs, le réseau RESSOURCES offre à notre projet des possibilités intéressantes en matière de synergie entre associations du secteur en permettant des rencontres entre les associations et entreprises d'économie sociale.



2) Les objectifs opérationnels :

Pour devenir une référence dans le milieu, il est plus qu'important de mettre en place un circuit efficace en matière d'approvisionnement. Même si les dons représentent près de 80% de notre stock, nous comptons explorer d'autres circuits à savoir :

- une collaboration avec le service public fédéral JUSTICE et FINANCES afin de pouvoir remettre dans le circuit de la réutilisation les objets saisis par l'Etat,
- une collaboration avec la STIB et la SNCB afin de remettre dans le circuit de la réutilisation les objets oubliés (et non réclamés) dans ces moyens de transport en commun.

Afin de développer notre volet informatique, GSM et autres appareils portables, nous avons proposé et obtenu un partenariat avec la société REGENERIS (leader européen du recyclage des GSM et autres appareils portables).

- l'approvisionnement.

Le développement de notre activité dépend fortement de notre capacité à mettre en place un circuit efficace d'approvisionnement. Notre approvisionnement sera constitué de dons à hauteur de +/- 80%. Pour des raisons de logistique évidente, nous sommes obligés d'être sélectifs en acceptant que des objets en état de servir.

Nous comptons mettre en place un système de roulement (le matériel qui rentre doit sortir du magasin dans les 30 jours) continu qui soit efficace.

- l'enlèvement des dons.

L'enlèvement des dons est fait (sur base d'un planning) une fois tous les quinze jours. De ce point de vue, la difficulté concerne principalement le fait que ce projet Le Grenier ne dispose pas encore d'un véhicule utilitaire et est obligé de passer par le circuit de la location. Ceci constitue un vrai handicap en ce sens que nous ne pouvons pas toujours aller chercher les objets confiés chaque fois que nous sommes appelés.



- **La question relative au tri et la gestion des déchets.**

Le tri représente une étape importante du processus. Cette opération demande une main d'œuvre que le projet ne peut s'offrir au stade actuel.

Le secteur de la récupération et la réutilisation implique naturellement le volet **gestion des déchets** générés par l'activité. Ce volet porte sur un certain nombre d'objets récupérés qui ne répondent pas aux conditions pour entrer dans le circuit de la réutilisation ou du recyclage.

A ce sujet, il nous a été donné de constater qu'une bonne partie d'objets récupérés (près de 60% d'objets récupérés) devait être acheminée vers l'une des déchèteries bruxelloises. Cette partie d'objets récupérés ne pouvant être réutilisée ni recyclée, constitue la part de notre activité portant sur **la récolte et la gestion des déchets**.

Cette réalité nous a amené à prendre contact avec l'**IBGE** (Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement), afin d'obtenir une reconnaissance ou agrément (de l'autorité régionale) en tant qu'initiative d'économie sociale opérant dans le secteur de la récolte (gestion) des déchets. Cette démarche représente pour notre association une priorité à très court terme.

- **La question relative au label.**

A moyen terme (3^e année d'activité), le projet devra obtenir le label ElectroREV (le label ou la marque qualité des électroménagers valorisés par l'économie sociale). Facilement identifiable, le logo ElectroREV est apposé sur les appareils électroménagers remis dans le circuit de la réutilisation pour certifier que ces appareils répondent à des exigences de qualité stricte.

Les associations disposant du label ElectroREV s'engagent à respecter tout une série de principes opératoires et techniques communs :

- **Sélection** des meilleures machines en vue de leur réparation selon des critères établis,
- **Contrôles** standardisés selon des protocoles uniformes (test de sécurité électriques, interventions techniques, nettoyage, etc.),
- **Enregistrement** des opérations dans un logiciel de traçabilité performant qui permet de suivre chaque machine individuellement,



- Vérification finale assurée par un spécialiste,
- Vente des machines réparées avec un bon de garantie (valable durant 6 mois) assorti d'un service après-vente professionnel.

Remarque:

En ce qui concerne le volet électroménager, certaines questions sont régulièrement posées par nos clients mais aussi par le citoyen. Il s'agit par exemple de la question relative aux bénéfices environnementaux des machines récupérées. En effet, les progrès techniques en matière d'économie énergétique sont à la base d'une amélioration de la qualité et de l'efficacité (moins de consommation d'énergie, eau..., plus de sécurité) des machines de dernière génération.

Ceci pose la question de l'intérêt ou avantage (environnemental et économique) des machines vendues dans le circuit de la récupération et réutilisation.

En ce qui concerne le textile, le problème concerne la qualité ou l'état des textiles récupérés. En effet, les textiles récupérés sont souvent de mauvaise qualité. Ceci entraîne des coûts annexes importants (lavage, repassage...).

En matière de partenariat ou collaboration, nous envisageons de travailler avec le secteur **public** mais aussi le secteur **privé**.

La collaboration avec le secteur public portera sur **les objets trouvés**.

A ce sujet, il convient de noter qu'un objet qui a été retrouvé dans un train de la SNCB ou un bus, tram, métro de la STIB et non réclamé endéans les deux mois est envoyé au dépôt central des objets trouvés à Bruxelles-midi où il sera conservé durant 6 mois.

Après cette période, il sera envoyé au service des Domaines du Ministère des Finances où il fera l'objet d'une vente publique (nécessitant toute une organisation).

Fin Shop est le centre de vente des biens meubles du Service Public Fédéral FINANCES, anciennement bureau des « Domaines ».



Les biens mis en vente dans le Fin Shop peuvent avoir diverses origines :

- Biens déclassés par les différents pouvoirs publics,
- Biens saisis dans le cadre d'une procédure pénale,
- Biens attribués à l'Etat dans le cadre d'une confiscation ou d'une succession en déshérence,
- Les objets trouvés dans les trains de la SNCB ou les bus de la STIB,

Nous avons déjà pris contact avec le Fin Shop afin de voir comment mettre en place une collaboration. Pour l'instant, cette demande n'a pas encore aboutie.

Enfin nous comptons également nous adresser au secteur privé. Des contacts ont déjà été engagés avec certains opérateurs. L'argument que nous mettons en avant est celui du coût ou l'empreinte écologique de l'activité économique spécialement lorsque certains opérateurs contactés continuent à envoyer du textile « **invendus** » dans des dépôts-ventes situés à l'étranger par exemple en Espagne.

VI) Utilisation des subsides obtenus.

Montant du subside : 40.000,00 €

Montant perçu et déjà éjecté dans le projet : 20.000,00 €

Affectation des ressources (coûts couverts par le subside) :

Libellé	Montant	Détail	Remarques
- Frais du Personnel	28.000,00 €	Un poste d'encadrement et deux emplois jeunes (activa win-win).	C'est à ce niveau que sera réalisé le <u>transfert</u> budgétaire entre postes de dépenses en ce sens que le plan d'embauche win-win duquel dépendent les emplois jeunes nous permet de réaliser une économie sur les salaires à payer. Selon le manuel technique, nous pouvons réaliser un glissement d'un montant maximum de 6.000,00 € vers le poste <u>frais de fonctionnement</u>.
Frais de Fonctionnement	10.000,00 €	loyers siège d'exploitation et charges locatives (Rue Bara 150 à 1070 Bruxelles), leasing ordinateurs et imprimante, achat lave ligne et séchoir, impression enveloppe petit et format A4, achat petits matériels de bureau (bic, agrafeuse, rame papier, classeurs, caisse enregistreuse...), téléphone.	Ce poste de dépense est celui qui bénéficiera du transfert budgétaire afin de couvrir les loyers et charges locatives du Siège d'exploitation (Rue Bara 150, 1070 Bruxelles).
Frais de valorisation	2.000, 00 €	Réalisation flyers, confection et Hébergement site web et autres outils publicitaires...	
Total	40.000,00 €		



Comme prévoit le manuel technique destiné aux associations et entreprises d'Economie Sociale qui bénéficient des subventions publiques, le bénéficiaire peut, dans le cours du projet, ajuster le budget estimé par des transferts entre les différents types de coûts éligibles.

La condition étant que cet ajustement budgétaire n'affecte pas l'exécution du projet, que le transfert entre les postes **n'excède pas 15%** du montant total de la subvention accordée, et que le total prévu de la subvention ne soit pas dépassé.

Concrètement, sur les 40.000€, nous pouvons réaliser un ajustement à hauteur d'un montant maximum de 6.000,00 €

Comme cela vient d'être dit, le transfert sera effectué principalement entre le poste de dépenses – **salaires personnels** – vers le poste de dépenses – **frais de fonctionnement**.

Ceci concerne la première année de l'activité.



Résumé de l'utilisation des subsides perçus.

Montants déjà éjectés dans le projet

- Salaire personnel et cotisations sociales	= 9.294,58 €
- Frais de fonctionnement	= 11.102,53 €
- Frais de valorisation	= 1.606,63 €
- Frais banque	= 39,71 €

Total général	= 22.043,45 €

Seruvire-NDIBESHE

Responsable du Projet



